



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 AVRIL 2017 - 18h00

Délibération N°2017/022

Date de convocation : 28 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille dix-sept, le 14 avril 2017 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de CLARY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (47 titulaires 1 suppléant) :

Alexandre BASQUIN	Jean Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Pierre Henri DUDANT	Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND BEC	Francis LEBLON	Hubert CAUCHY (S)
Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT
Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE	Mélanie DISDIER
Liliane RICHOMME	Martine THUILLEZ	Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK	Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Bruno MANNEL	Isabelle PIERARD	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE
Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Didier BLEUSE
Daniel BLAIRON	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX
Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ	Daniel FIEVET

Membre Excusé (6): Denise LESAGE, Christian PAYEN, Dominique LAMOURET, Augustine NOIRMAIN, Jean Pierre RICHEZ, Agnès BERANGER,

Membres Absents (10) : Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Sandrine TRIoux, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD, Patrice BONIFACE, Annie DORLOT, Joëlle MANESSE, Joseph MODARELLI, Pascal LEVEQUE,

Membres ayant donné procuration (13): Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Jean-Pierre THIEULEUX à Alexandre BASQUIN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Bernard POULAIN à Didier BONIFACE, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Laurent COULON à Henri QUONIOU, Jeanine TOURAINNE à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Isabelle PIERRARD, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Axelle DOERLER à Jean Paul CAILLIEZ, Chantal WAYEMBERGUE à Daniel FIEVET

Monsieur Stéphane JUMEAUX est élu secrétaire de séance.



Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghen
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

DELIBERATION N°2017/022 - Objet : RIFSEEP

Monsieur Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (le RIFSEEP) via la délibération 2016-116.

Monsieur Le Président rappelle la création de 3 postes d'Educateur Territoriaux des Activités Physiques et Sportives 1^e Classe.

Il précise que la délibération 2016-116 ne prévoyait pas le régime indemnitaire pour ce cadre d'emploi.

Aussi, il convient de compléter la délibération 2016-116 et d'inclure le cadre d'emploi des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives comme suit :

IFSE

L'I.F.S.E vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part sur l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI EMPLOIS POUR LE CADRE DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGES
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un service ou plusieurs services,	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin,	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers	14 650 €	6 670 €

CIA

Un complément indemnitaire annuel (C.I.A.) peut être versé aux fonctionnaires et agents contractuels relevant des cadres d'emplois éligibles au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.E.P.) afin de tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI EMPLOIS POUR LE CADRE DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un service ou plusieurs services,	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin,	2 185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers	1 995 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture

Le 20 avril 2017 et de la publication

Pour expédition conforme

Caudry, le 20 avril 2017

Le 20 avril 2017

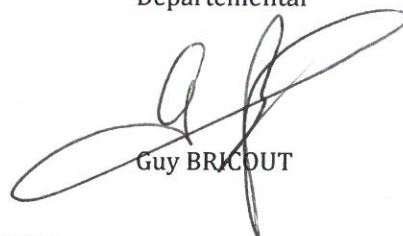
Vu,

Le Président,

Maire de CAUDRY

Vice-Président du Conseil
Départemental




Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

